rassemblements ; mais bientôt des rixes s'élevèrent entre les ouvriers eux-mêmes.

Plusieurs ouvriers ont été tués et blessés dans les combats avec la police.

Depuis le 6 janvier, soixante stations de lorage ont été incendiées. Une centaine de les stations sont hors d'usage.

Le 9 janvier, les grévistes ont présenté des conditions nouvelles, dont la principale est a réduction à neuf heures de la journée de travail.

D'autre part, on annonce ce matin que le conseil de la Bourse de Nijni-Novgorod a demandé par télégramme au ministre des finances de faire cesser les grèves de Bakou; il signale le dommage considérable que cause à la batellerie de la Volga l'interruption du transport du pétrole.

Il paraît intéressant de rapprocher l'agitation des ouvriers au Caucase de la fermentation qui se produit parmi les ouvriers de Pétersbourg. Ceux-ci, dans une réunion tenue le 9 janvier et à laquelle ont pris part 450 représentants appartenant à vingt industries différentes, ont déclaré que la situation des ouvriers en Russie, ainsi que leurs rapports avec les patrons, ne sont pas normaux.

Mouvement judiciaire

Paris, 10 janvier. — Sont nommés :

Premier président à la Cour d'appel de Lyon, M. Auzière, procureur général près le même siège ;

Procureur général à la Cour de Lyon, M. Louscaé, procureur général à Grenoble ;

Procureur général à la Cour d'appel de Grenoble, M. TAINTURIER, procureur de la République à LILLE ;

Procureur de la République à LILLE, M. Chanty, procureur de la République à Angers ;

Procureur de la République à Angers, M. Schuber, avocat général à DOUAI ;

Avocat général à la Cour de DOUAI, M. Teslard, procureur de la République à Niort ;

Procureur de la République à Niort, M. Joly, procureur de la République à Compiègne ;

Procureur de la République à Compiègne, M. Jacquet, substitut à Brest ;

Substitut à Brest, M. Sauty, ancien magistrat ;

Président du tribunal d'Annecy, M. Favre Félix, juge d'instruction au siège ;

Juge d'instruction au tribunal d'Annecy, M. Roussel, substitut au siège ;

Substitut à Annecy, M. Gazel, juge suppléant à Chambéry.

La femme coupée en morceaux

L'ENQUETE

Paris, 10 janvier. — Les inspecteurs du service de la Sûreté montrent un zèle infatigable pour percer le mystère qui entoure l'affaire de la femme coupée en morceaux dont les débris ont été découverts près de la porte de Saint-Ouen.

Un grand nombre de pistes sont suivies pour établir l'identité de la victime. Malheureusement, jusqu'à présent, elles n'ont donné aucun résultat. Beaucoup de maris ayant des infortunes conjugales profitent de cette occasion pour faire rechercher l'infidèle en la signalant comme pouvant être la victime. Ces enquêtes sont généralement de courte durée ; elles font cependant perdre un temps précieux aux inspecteurs de police.

Parmi les nombreuses déclarations reçues par le service de la Sûreté, il y a lieu de signaler celle faite hier par un habitant de Saint-Ouen :

— Vendredi soir, ma journée finie, a-t-il dit, je me dirigeais vers la porte des poissonniers, lorsque près de la maisonnette des époux Thomas, au pied de la haie du jardin, je vis à terre un paquet assez volumineux enveloppé d'une étoffe noire. Je me baissai pour voir ce que c'était, lorsque deux femmes m'ont rejoint.

Nous avons défait les nœuds qui étaient assez serrés, et nous avons vu une masse sombre que tous trois nous prîmes pour le cadavre d'un chien. Nous avions déjà soulevé le morceau de lustrine pour le débarrasser de ce qu'il contenait, mais nous l'avons laissé retomber, et je me suis éloigné, tandis que les deux femmes repartaient du côté de l'avenue Michelet.

Je me souviens que l'une des femmes avait parlé de faire un tablier avec le morceau d'étoffe en question, mais il y avait un second paquet que nous n'avons pas touché. »

Il faisait complètement nuit au moment où les témoins ont aperçu le paquet et l'on comprend qu'ils aient pu prendre le tronc calciné pour le cadavre d'un chien.

Le lendemain matin, le jeune Midy, apprenti à l'imprimerie Chaix, aperçut à son tour le funèbre colis ; il se baissa pour l'examiner, le second paquet était défait. Il est probable que, pendant la nuit, un chiffonnier avait examiné ce paquet. Effrayé à la vue de la jambe coupée, il dut s'éloigner à la hâte pour ne pas se trouver mêlé à l'affaire.

Il est donc à peu près nettement établi que l'assassin n'a pas confectionné un seul mais bien deux paquets. L'un des morceaux de lustrine lui avait servi à envelopper le tronc, roulé dans la jupe. Le crâne de la victime, quelques débris d'os, la pantoufle et la jambe droite intacte, formaient, avec la chemise blanche, le deuxième paquet, enveloppé dans l'autre morceau de lustrine.

En procédant à l'examen des débris humains, le docteur Socquet, médecin légiste, a découvert sur la jambe droite deux cicatrices résultant d'un coup de feu, l'autre, d'un coup de couteau. La jambe a été ouverte, la balle n'a pu être retrouvée ; elle avait dû être extraite précédemment. Les blessures remontent d'ailleurs, d'après le médecin, à sept ou huit ans.

Le médecin légiste a enfin constaté que la victime n'avait jamais été mère et qu'elle ne devait pas avoir plus de 25 ans.

Plusieurs inspecteurs de police ont reçu pour mission de demander aux mercières et aux employées des magasins de nouveautés de Saint-Tuen, s'ils reconnaissent la jarretière qui attachait la jambe de la victime.

Cette jarretière mesure 18 millimètres de largeur sur 34 centimètres de longueur. Elle est noire, neuve, bordée de chaque côté par un liseré en caoutchouc. Elle est cousue à la main.

PERQUISITIONS

M. Flory, juge d'instruction, accompagné de M. Hamard et de plusieurs inspecteurs de la sûreté s'est rendu aujourd'hui à Saint-Ouen et a procédé dans la plaine de Malassis et la plaine de Cayenne à une série de perquisitions et d'investigations.

Cette descente de police n'a donné aucun résultat.

D'autre part, M. Hamard a reçu ce matin une lettre anonyme lui dénonçant, comme auteur possible du crime, un tailleur polonais habitant les environs de la porte Clignancourt et qui a disparu depuis quelque temps. Une enquête est ouverte dans ce sens.

Grève de Mineurs Allemands

Dortmund, 10 janvier. — Une grève de mineurs a éclaté, il y a quelques jours, dans le bassin de la Rhür. Elle prend de plus en plus d'extension. La Société houillère « La Harpener » a invité les grévistes à reprendre le travail, en les menaçant des peines disciplinaires édictées par les règlements s'ils ne se rendent pas à cette invitation.

Dans le district de Hoerde, toutes les fosses sont abandonnées. A la fosse de Nay-muhl, district de Oberhausen, les mineurs de service à la première heure ont refusé de descendre, leurs désidérata ayant été repoussés.

LE SUICIDE du Député Syveton

COFFRE-FORT VIDE

Paris, 10 janvier. — On sait que Syveton avait loué un coffre-fort au Crédit-Lyonnais. Ce coffre-fort devait, ainsi que nous l'avons raconté, être ouvert samedi après-midi, en présence de sa famille et des représentants de la Patrie Française ; mais l'intervention du juge d'instruction avait retardé cette opération.

Sur un mandat de M. Boucard, le chef de la Sûreté, M. Hamard, a procédé, ce matin, à dix heures, au Crédit lyonnais, à l'inventaire et à l'enlèvement de tous les papiers contenus dans le coffre-fort de Syveton.

Le coffre-fort a été ouvert, en présence de Mme Syveton, de son notaire, Me Fay, de son avoué, Me Gieules, du représentant de Me Bourdels, notaire de M. Syveton père ; de M. Dausset, conseiller municipal, secrétaire général de la Ligue de la Patrie française ; de Me Dessoucire, avoué de la Patrie française, du chef du contentieux du Crédit lyonnais.

On n'a trouvé dans le coffre-fort que des papiers sans importance. Une vieille serviette de moleskine contenait une facture de la maison Paul Dupont, et un bloc-notes sur lequel étaient inscrits des comptes intéressant la Patrie française. A côté de la serviette, il y avait trois morceaux de papier blanc froissés et un vieux numéro de la « Liberté ». Le coffre-fort ne renfermait aucune somme d'argent.

M. Hamard a placé, suivant le mandat qui lui avait été donné, tous les papiers sous scellés ouverts pour les transmettre au juge d'instruction. Il a ensuite rédigé un procès-verbal de cette opération et a invité les personnes présentes à le signer.

M. Dausset a fait insérer dans ce procès-verbal une protestation contre « l'enlèvement de papiers exclusivement politiques et ne concernant en rien ni les héritiers ni l'instruction ».

Mme Syveton a refusé de signer le procès-verbal parce qu'il y était dit que le mandat ordonnant l'ouverture du coffre-fort était délivré « en vertu de la plainte en meurtre déposée contre X... »

— M. Barnay, a-t-elle dit, a déclaré que X..., contre qui il avait déposé une plainte c'était moi. Je ne refuse à signer une pièce où il est question d'une plainte en meurtre contre X... »

Lorsque l'opération fut terminée on fit sortir Mme Syveton — et les quatre agents qui la suivent partout — par une porte dérobée.

LE COFFRE-FORT D'ANVERS

L' « Etoile Belge » dit que le retard dans l'établissement de l'inventaire des valeurs et papiers contenus dans le coffre-fort de la Banque d'Anvers est provoqué par un désaccord assez grave qui vient de surgir entre le parquet de la Seine et le parquet d'Anvers à la suite de l'arrivée d'une nouvelle commission rogatoire au sujet de l'ouverture du coffre-fort. Le parquet d'Anvers, après une conférence entre M. Berré, procureur du roi, et le juge Maquinay, a décidé de surseoir à son exécution.

Demain sera entendu M. Henri de Bruyn, frère du premier mari de Mme Syveton.

SUICIDE PAR LE GAZ

Le Havre, 10 janvier. — Un nouveau cas d'asphyxie volontaire par le gaz d'éclairage vient d'être constaté au Havre. Mme veuve Rabot, âgée de quarante-cinq ans, caissière chez un coiffeur de cette ville et demeurant rue Gustave-Flaubert, 42, a été trouvée morte dans sa chambre par un de ses amis, qui, fort inquiet de l'état d'esprit dans lequel elle était dimanche soir, venait prendre de ses nouvelles.

Elle s'était couchée sur son lit après avoir ouvert les trois robinets de ses appareils à gaz, fourneau et becs d'éclairage, et s'était serré une corde autour du cou. Un médecin, mandé aussitôt, n'a pu que constater le décès et a déclaré que la mort était consécutive autant à l'asphyxie qu'à la strangulation.

Un médecin légiste a été commis pour procéder aux constatations. Mme Rabot vivait seule. Son suicide est attribué à des chagrins intimes.

Double asphyxie

Le Mans, 10 janvier. — Hier, une double asphyxie de carbone a été constatée, rue de la Verrerie, 6, dans une chambre misérable habitée par Mme Saulgrain, marchande de quatre-saisons, âgée de cinquante-cinq ans, et par sa fille, âgée de dix-huit ans.

Ce galetas, qui n'a pas de cheminée, était chauffé par un petit poêle à charbon de terre aux tuyaux usés et disjoints, et dont les émanations ont tué les deux femmes.

Mlle Saulgrain était couchée sur le lit, dévêtue. Le cadavre de la mère était étendu sur celui de la jeune fille, en travers.

La mort paraît remonter à samedi soir. Ce sont les voisins qui, inquiets de ne plus voir les deux femmes, ont averti la police.

Deux cages renfermant un serin et deux tourterelles se trouvaient dans la chambre. Le serin était mort asphyxié. Les tourterelles, placées plus haut, vivaient encore.

Les corps des dames Saulgrain ont été transportés à l'amphithéâtre de l'hospice aux fins d'autopsie.

Chez les Mineurs

La Grève en Allemagne

J'ai noté il y a quelques jours l'extrême tension des rapports entre les mineurs du bassin de la Rhur et les directeurs des charbonnages qui appartiennent au tout-puissant syndicat rhénan-westphalien. Je désire mettre aujourd'hui sous les yeux des camarades de nouveaux renseignements que j'emprunte à l' « Humanité » et à son correspondant de Berlin, le citoyen Albert Sudekum, dont l'information est toujours si précise.

« La grève générale des mineurs est imminente dans le bassin de la Rhur. Nous devons à la prudence de leur syndicat de ne l'avoir pas vu éclater à l'automne. La Bourse commence déjà à s'inquiéter, le cours des actions est tombé d'une façon notable au cours de cette semaine. La presse a déjà envoyé dans la région ses reporters spéciaux. »

J'ai indiqué les causes principales de mécontentement : plus de 7,000 mineurs errent dans le bassin sans parvenir à se faire embaucher nulle part ; pendant ce temps des « recruteurs » engagent en Pologne, en Russie, en Galicie, des miséreux inconscients et que la faim du reste incite à accepter n'importe quels bas salaires et à constituer des syndicats jaunes sans souci des coups qu'ils portent aux mineurs allemands. Il s'est ainsi constitué, écrit Sudekum dans ces derniers temps des villes entièrement polonaises en Westphalie et dans la province rhénane ; et, il fait observer qu'il y a quelques années encore l'industrie minière était patriarcalement menée en Allemagne. Les mineurs se croyaient supérieurs aux autres corporations. Ils avaient des caisses de secours pour les ouvriers âgés ou invalides à une époque où personne ne songeait à l'assurance par l'Etat.

Puis, les salaires devinrent moindres, le temps de travail plus long, l'embauchage étranger forma l'armée des sans-travail, la réserve des bras qui s'offrent pour un morceau de pain et entraîne la commune misère.

Le tableau qu'on nous trace du mode de vie des malheureux embauchés est navrant : « la population est parquée dans des logements ignobles, où la vie de famille et la simple moralité sont impossibles. Les conditions sanitaires défient toute description. Aussi, ces étrangers sont-ils une proie toute désignée aux ravages de l'ankylostomasie et une cause permanente active de propagation du fléau.

Ces causes et d'autres encore, dit le correspondant autorisé de l' « Humanité » ont soulevé les mineurs. D'ailleurs les propriétaires des mines allemandes sont les pires employeurs. Maintenant encore ils croient pouvoir réduire leurs ouvriers par la force. Ils repoussent obstinément toute revendication tandis qu'ils s'enrichissent honteusement en « accumulant » — pour les déduire de compte — des wagonnets qu'on ne trouve pas assez remplis ou qui contiennent une quantité trop forte de pierres...

La situation est telle, que ceux qui sont à la tête du mouvement n'osent plus conseiller la patience. On crie à la trahison. Socialdémocrates et catholiques, Allemands ou Polonais, Italiens, tous les travailleurs sont décidés à s'opposer énergiquement à une prolongation de la journée.

Déjà, les dépêches annoncent que la grève a éclaté à la mine Bruchstrasse, à Konigsborn, à Deutscher Kaiser, qu'elle est imminente à la fosse Hercules, l'une des plus importantes, et il est à prévoir que 200,000 ouvriers, dans peu de jours auront quitté le travail.

Nous suivrons avec la plus grande attention ce mouvement de nos frères allemands et nous en profiterons pour recueillir le plus de documents sur les conditions économiques de la Fédération des mineurs d'Allemagne.

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

Faits Divers REGIONAUX

LES SCANDALES DE NEUVILLY

Je suis bien convaincu que la Justice ne se serait en aucune façon émue des nouveaux attentats de Neuvilly si la presse de Paris et des départements n'était énergiquement intervenue. Mais l'émotion causée en France par les acquittements de Douai et de Cambrai n'est pas encore calmée et le guet-apens du 2 janvier venait trop tôt. Nos confrères ne s'y sont pas trompés et la note est la même dans les journaux de Paris ou de Saint-Etienne que j'ai sous les yeux. L' « Indépendant » de Cambrai, que la « Dépêche » de Lille reproduisait, écrivait au lendemain de la tentative d'assassinat « du sieur Théophile Basquin (dit le Forest), » père de la très connue Cléonisse Basquin » sur notre camarade Boudoux, trésorier du Syndicat textile : « Les esprits sont toujours surexcités, à Neuvilly, à la suite des événements de la dernière grève ; un incident est » survenu le 2 janvier, vers dix heures du soir, » qui n'est pas de nature à amener le calme. » Et ces journaux relataient l'agression sanglante dont Boudoux a été la triste victime, en mentionnant la version si perfidement échafaudée par Cléonisse et répétée aux gendarmes par son père, le « Forest ». J'ai montré comment la tendre protégée du maréchal-des-logis Pique avait préparé l'histoire de la tentative d'incendie, en s'emparant de la casquette de Boudoux tombé sur le pavé, privé de connaissance et baignant dans son sang.

Mais, l' « Humanité », la « Petite République », les feuilles de province, informées par les agences, signalaient à l'indignation publique, la lâche vengeance des moutons noirs, des jaunes de l'usine Cayez. Dans la soirée de lundi, publiaient-ils, Charles Proy, le secrétaire du Syndicat des tisseurs, un des accusés de novembre, se promenait avec Baudoux, le trésorier du Syndicat et un jeune homme de vingt ans, nommé Vitrant, dans les rues de Neuvilly. Le petit groupe croisa le maire qui rentrait chez lui vers dix heures.

Quelques minutes plus tard, les trois hommes s'engageaient dans une ruelle, à quelques pas de chez Basquin, l'un des plus volents témoins à charge du procès de Douai, lorsqu'une quinzaine d'individus les assaillirent, se précipitèrent sur eux et tentèrent de leur faire un mauvais parti. Proy et Vitrant purent se dégager, mais Boudoux sur lequel s'acharnaient six de ces misérables, violemment frappé au visage, tomba sur le pavé, où il demeura privé de sentiments. Les agresseurs prirent alors la fuite et le trésorier du Syndicat fut relevé par des passants, quelques instants après. Il était toujours évanoui, couvert de contusions et portait une large plaie à la tête.

Cet attentat était évidemment prémédité ; déjà les victimes avaient reçu des lettres anonymes et des menaces de mort.

J'ai dit l'ignoble affiche placardée sur les murs de l'Eglise le 1er janvier et l'annonce de l'incendie de l'usine que Proy et Boudoux font bâtir. Cette coïncidence n'échappe pas à notre excellent ami Albert Thomas qui y insiste dans l' « Humanité ». Après avoir dit l'agression il ajoute :

En sortant de chez son camarade, que l'on venait d'étendre sur son lit, Proy fut, au moment même où il regagnait son domicile, attaqué une seconde fois par les mêmes individus, et il ne dut qu'au hasard de leur échapper.

Il y a d'ailleurs longtemps que la bande, contre laquelle plainte a été portée, avait prémédité son coup.

A la suite des dernières grèves et des poursuites intentées contre les tisseurs, une centaine d'ouvriers environ furent jetés sur le pavé par la famille Cayez, et réduits à la plus profonde misère.

Après les acquittements de Douai et de Cambrai, la population de Neuvilly résolut de leur venir en aide. Tous ces malheureux, en effet, ne pouvaient s'expatrier, ni trouver de l'ouvrage ailleurs, attachés qu'ils sont à la glèbe par la masure et le petit jardin qu'ils possèdent. On résolut donc de construire pour eux, un atelier de broderie mécanique qui, restant leur propriété, deviendrait ainsi une coopérative ouvrière de production.

Il se produisit à cette occasion, un admirable mouvement de solidarité parmi la population ouvrière de Neuvilly.

Les uns apportèrent leur argent, les autres fournirent des matériaux. D'autres enfin, n'ayant que leurs bras, travaillèrent soit aux charrois, soit à la construction de l'immeuble.

Proy et Boudoux se trouvèrent, par les fonctions qu'ils remplissent au Syndicat, tout naturellement placés à la tête du mouvement. Ils se trouvèrent, par là même, désignés aux attaques des jaunes. Dans des placards anonymes, collés sur les murs de Neuvilly, Proy et Boudoux furent accusés d'avoir volé chacun 1300 francs à la caisse du Syndicat.

Le maire a saisi une de ces affiches et la tient à la disposition de la justice.

Et maintenant, que vont faire nos « bons juges » de Cambrai ? Attendons. En tous cas qu'il me soit permis de faire remarquer, que si prompts à incarcérer des innocents, pendant de longs mois, sur la simple dénonciation d'une Cléonisse, d'une ivrognesse, de je ne sais quelle faiseuse d'anges, ils laissent en liberté, malgré les faits flagrants, toute la racaille de Neuvilly.

G. DESMONS.

Tentative d'incendie A ARMENTIÈRES

Une bordée qui finit mal. — Les balais pétrolés. — La tentative avorte. — Arrestation et aveux. — Deux familles consternées.

Nous avons adressé à minuit une correspondance succincte au sujet de l'arrestation et des aveux auxquels venait de donner lieu une grave affaire de tentative d'incendie qui, fort heureusement avait avorté.

Voici les faits :

Les sieurs Mesurolle Alfred, 34 ans, contremaître chez M. Dulac, manufacturier, demeurant rue de Quesnoy, à Armentières, et Bécue Alexandre, 30 ans, fisseur chez Mme Mahieu, demeurant rue Saint-Augustin, ont tenté de mettre le feu aux pièces de toile placées dans la cave du magasin de MM. Emile et André Dansette, rue Gambetta, à l'aide de balais imprégnés de pétrole.

L'acte s'est effectué entre une heure et deux heures et demie du matin, dans la nuit du dimanche au lundi.

Mesurolle ayant brisé l'un des carreaux du soupirail y a glissé son balai allumé. Bécue s'est enfui pendant l'opération.

L'incendie ne put se communiquer aux pièces de toile en raison de leur tassement considérable. Ce fut le matin, lundi, vers huit heures et demie qu'en descendant dans la cave, les ouvriers de la maison de commerce s'aperçurent de la tentative criminelle.

L'ENQUETE

M. Videt, commissaire de police, prévenu aussitôt, commença son enquête. Il appela ses agents et leur demanda si au cours de la nuit ils n'avaient rien vu d'anormal. Il leur recommanda en même temps de s'informer dans les diverses épiceries si des balais neufs n'avaient pas été vendus dans les journées précédentes.

C'est au cours de ces recherches que les agents Hennart et Vanthourout signalèrent que dans la nuit de dimanche, vers deux heures, ils avaient aperçu Mesurolle et Bécue, deux ouvriers, au Rond-Point, avec un balai en leur possession. Les deux ouvriers à l'observation étonnée des agents, avaient répondu qu'ils allaient faire une farce à l'occasion du lundi parjuré.

Mesurolle et Bécue étaient tous deux en un état d'ivresse très prononcé.

L'ARRESTATION ET LES AVEUX

Mesurolle, arrêté à quatre heures et demie chez M. Dulac, à l'usine, et Bécue Alexandre arrêté à quatre heures dans la rue, furent conduits dans les bureaux de M. Videt.

Ils n'essayèrent même pas de nier et fondirent tous deux en larmes aux premières interrogations du magistrat.

Ils avouèrent, qu'excités par la boisson, ils s'étaient mis dans l'idée de faire marcher le commerce et comme il y avait trop de toiles emmagasinées, ils avaient mis le feu dans l'intérêt des tisseurs, pour qu'ils eussent du travail.

On le voit, c'était bien là une suggestion de cerveaux malades et surchauffés par l'ivresse. Ils ne se rappelaient plus des détails de leur acte et ils n'en avaient à aucun moment saisi la lourde responsabilité.

UNE MAUVAISE NUIT

Mesurolle qui est très calme habituellement quand il n'a pas bu, devient détraqué quand il est un peu pris de boisson. Au lieu d'aller se coucher à l'heure de la retraite il a emmené dans sa cuisine Bécue et là, les deux compagnons ont continué leurs libations.

C'est, plein encore des incitations malsaines de l'ivresse, qu'ils conçurent l'idée baroque dans sa réalisation, et ridicule dans sa portée de mettre le feu dans un magasin de toiles. Ils prirent un balai neuf dans l'épicerie que tient Mesurolle, rue de Quesnoy et, après avoir imprégné un torchon dans le pétrole, se dirigèrent vers la rue Gambetta, à la recherche d'un entrepôt de toiles.

C'est en passant sur le Rond-Point qu'ils furent rencontrés par les agents Hennart et Vanthourout.

Retournés chez eux et sachant leur tentative avortée, les deux ouvriers passèrent une nuit affreuse et dès le lendemain, ils furent dans des transes continuelles. Cela explique la spontanéité avec laquelle ils firent des aveux au commissaire et comment ils manifestèrent une réelle et profonde affliction de leur crime.

AU PARQUET

Mardi matin, vers huit heures et demie, Mesurolle et Bécue, accablés et pleurant, ont été conduits en voiture jusqu'à la gare pour être mis à la disposition du Parquet.

Dans la journée de mardi, la révélation des faits par la presse a formé le sujet de nombreuses conversations dans les milieux ouvriers.

N'avions-nous pas raison, dans un article publié sous la signature de notre collaborateur Moïse Rivola, de mettre en garde, il y a quelques jours, les travailleurs textiles contre toute agitation intempestive et contre toute manifestation dangereuse.

L'ironie des uns et la malignité des autres ne suffisent pas à nous démontrer que nous avons tort de nous alarmer quand on invite les socialistes à recourir à l'action directe du syndicalisme révolutionnaire et les événements semblent corroborer nos appréciations prudentes quand nous invitons les travailleurs à la réserve et à l'organisation.

LES FICHES MILITAIRES

Une commission d'enquête à Saint-Quentin

La commission d'enquête, nommée par le grand chancelier de la Légion d'honneur, chargée d'examiner le cas du commandant en retraite Bégnicourt, que l'on dit auteur de fiches contre des officiers, s'est réunie, hier après-midi, à l'hôtel de ville de Saint-Quentin. Cette commission est composée du lieutenant-colonel Becquey-Beaupré, du commandant d'artillerie Briard, de M. Jules Legras, agriculteur.

M. Bégnicourt a fait défaut. Il a écrit qu'il ne se présentait pas en raison du procès qu'il intente aux journaux publicateurs de ses fiches. La commission a rédigé un procès-verbal et levé sa séance.

BIGAME SANS L'ÊTRE

Mésaventure d'un mineur de Lens

La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse vient d'adresser aux bureaux de la Compagnie des mines de Lens, une note de service qui a causé une grande surprise. Il lui apparaissait qu'un ouvrier mineur de cette Compagnie était deux fois marié et versait en double avec une femme différente de chaque côté.

On se renseigna aussitôt aux mines sur le cas de bigamie signalé et on découvrit que le prétendu bigame n'était pas du tout coupable d'avoir épousé deux femmes ; il était tout simplement victime d'une grossière erreur de l'état-civil.

L'histoire vaut d'être contée :

Alfred Bot le mineur dont il s'agit, est né le 17 mars 1867, à Lens ; le 8 août de la même année, un enfant, fils des époux *Botte*, recevait, lui aussi, le prénom d'Alfred.

Il y a quatorze ans, le 3 décembre 1890, M. Alfred *Bot* épousait, à la même mairie de Lens, Mlle Deteuf ; mais, par une erreur que ni lui, ni sa femme, ni aucun des parents des deux familles ne remarqua, on lui avait attribué l'état-civil de M. Alfred *Botte*.

Les affiches des bans, l'acte de mariage et le livret de famille consacraient cette erreur que personne ne vit et dont on ne s'inquiéta d'aucune façon.

Si invraisemblable que soit la chose, elle existe et elle a duré quatorze ans ; elle se serait prolongée encore, si la Caisse des retraites n'était intervenue.

Cette caisse a maintenant deux clients ayant les mêmes nom et prénom, nés le même jour, les mêmes père et mère, et ayant épousé deux femmes qui n'ont rien de commun. Et le vrai Alfred *Botte* se trouve avoir deux femmes, et de ses deux femmes il y en a une qu'il n'a peut-être jamais vue. Le vrai *Bot* restait célibataire officiellement, puisque le jour où il passa devant le maire, il y a quatorze ans, le véritable marié ne pouvait être que celui dont les bans avaient été régulièrement publiés et qui se nommait *Botte*.

Il va donc falloir rectifier les actes de la mairie, mais cela ne saurait se faire sans causer quelques nouveaux ennuis au brave garçon qu'est Alfred Bot.

MINEUR TUÉ A DORIGNIES

Lundi, vers cinq heures, la fosse numéro 4 a été le théâtre d'un accident qui a eu des suites mortelles. Deux ouvriers raccommodeurs, Achille Vilain-Valin, âgé de 39 ans et son fils âgé de 18 ans, se trouvaient dans la veine 18, occupés à des travaux de boisage, lorsqu'un bruit sourd se fit entendre. Les deux hommes pressentant la chute d'une partie du mur se garèrent rapidement. Malgré leur promptitude les décombres les atteignirent. Le fils plus éloigné fut blessé au pied ; quant au père il disparut tout entier sous un amas de terre de plus de vingt mètres cubes.

Après deux heures de recherches, quand on put enfin le dégager, le malheureux avait cessé de vivre.

Vilain était marié et père de cinq enfants.

Au Conseil d'Etat

L'ELECTION DE VALENCIENNES-NORD

Des protestations avaient été adressées au Conseil d'Etat, par MM. Severt et autres, contre les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 31 juillet dernier dans le canton de Valenciennes (Nord) pour la nomination d'un membre du conseil général et à la suite desquelles M. Turbot avait été élu.

Le Conseil d'Etat vient d'examiner ces protestations. Il a conclu à leur rejet.

Détournements de 40.000 francs A LA SOCIETE GENERALE, A LILLE

Une importante affaire de détournements vient d'être découverte à la Société générale, 43, rue Nationale. Il ne s'agirait pas moins que d'une quarantaine de mille francs.

Un employé, préposé au guichet où sont reçus les titres en dépôt à vendre ou à convertir, M. A. Bourdon, demeurant à Lomme demandait un congé, le 24 décembre dernier, pour cause de maladie.

Depuis, il n'avait pas reparu aux bureaux mais son absence n'inspirait aucune inquiétude puisqu'on croyait savoir à quoi l'attribuer.

Mais n'eut-on pas l'idée de faire prendre de ses nouvelles à domicile ? Et c'est ainsi qu'on apprit sa disparition.

Un examen de la comptabilité permit de constater que l'employé conservait par devers lui une partie des titres déposés entre ses mains et dont il se chargeait de tirer parti pour son compte personnel. Néanmoins ces irrégularités ne semblent pas remonter à très longtemps.

M. Carré de Malbergh à qui est confiée l'instruction de cette affaire, tenue rigoureusement secrète par la police et le personnel de l'établissement, n'a pas cru devoir donner plus de renseignements sur les résultats de l'enquête.

VIOLENT INCENDIE A ROUBAIX

Incurie administrative. — Pompiers déconfits. — Il n'y a pas d'eau. — La chaîne. — Pompier hospitalisé. — Mieux vaut tard que jamais. — Cent Mille Francs de dégâts.

Un violent incendie a détruit complètement mardi matin les magasins de M. Oscar Delahaye, négociant en cotons filés, 2, rue d'Inkermann.

...Vers 3 h. 1/2, les employés dont les bureaux donnant sur la rue d'Inkermann sont séparés des magasins par une petite cour, venaient à peine de s'installer, que la bonne de M. Delahaye accourait les prévenir que quelques ballots de marchandises étaient en train de flamber.

La véracité de cette assertion ayant été vérifiée sur le champ on se précipita sur l'avertisseur de la place du Trichon.

L'appareil ne fonctionna pas.

Il fallut trouver un autre moyen d'avertir les pompiers qui furent néanmoins assez tôt sur les lieux sous les ordres du capitaine Hubert et des lieutenants Macq et Pardonc.

D'autre part, MM. Deltail, commissaire de police et Réant, maréchal-des-logis de gendarmerie organisaient rapidement le service d'ordre.

A neuf heures, une pompe à vapeur fut mise en batterie rue d'Inkermann, pendant que quelques sapeurs se précipitaient par la rue de Soubise dans la cour St-Jean, où sont situés les derrières des bâtiments incendiés.

Mais, ô stupeur, au moment où ils se disposaient à attaquer le sinistre, ils constatèrent que l'onde indispensable n'emplissait point leurs tuyaux d'arrosage.

Les eaux, retenues dans les conduites par des vannes inexorablement baissées, refusaient leur indispensable concours.

Il fallut se rabattre sur les eaux potables qui ne coulèrent pas davantage. Quand la guigne s'en mêle.....

Pendant ce temps, les cotons filés flambaient toujours.

De guerre lasse, on eut recours à un antique procédé : la chaîne !

Les agents de service racolèrent des gamins qui armés de seaux mirent à contribution les puits des maisons particulières du voisinage. On parvint ainsi tant bien que mal (et plutôt mal que bien) à alimenter la pompe à bras de la rue des Arts, que certains de nos confrères manœuvrèrent avec un entrain louable.

La situation était néanmoins inquiétante, tellement inquiétante que M. Paul Despatures arrivé sur les lieux peu de temps après le citoyen Achille Lepers, également conseiller municipal et ancien adjoint au maire, prit sérieusement à partie le commandant des pompiers paraissant plutôt navré de l'aventure.

....On apprit heureusement en ce moment, vers dix heures et demie, qu'une prise d'eau rue de Soubise commençait à se laisser soutirer l'indispensable liquide, et qu'on avait découvert rue Mimerel une autre bouche donnant suffisamment pour alimenter la pompe à vapeur.

Celle-ci fonctionna en effet assez tôt pour préserver les immeubles voisins, mais trop tard pour secourir efficacement les magasins incendiés qui furent complètement détruits.

Les bâtiments brûlés comprenaient un rez-de-chaussée et un étage s'étendant sur une longueur de 30 mètres et une largeur de dix.

Les dégâts évalués à une centaine de mille francs sont couverts par trois compagnies d'assurances.

Autour de l'Affaire Syveton

Les sœurs Spilmacker dans le Nord et le Pas-de-Calais

Une de nos confrères parisiens publie la note suivante, touchant les sœurs Spilmaker, lesquelles ont joué un rôle important dans le drame qui fait tant verser d'encre et entretient encore, à Paris du moins, la curiosité publique :

« La famille Spilmaker, d'origine flamande, s'est installée, il y a environ quinze ans à Bully-Grenay (Pas-de-Calais). Le père travaillait à la Compagnie des Mines de Béthune. Les deux filles Anna et Louise, y furent également occupées comme trieuses de pierres.

Louise se maria à un ouvrier mineur, nommé Petitpré ; mais, après quelques semaines d'union elle dut se séparer de son mari. C'est alors qu'elle rejoignit sa sœur Anna, déjà en service.

Plusieurs fois depuis lors, les deux sœurs revinrent au village promener d'ébouriffantes toilettes.

Ce que ne dit pas le journal parisien c'est que la famille Spilmaker, avant de se fixer à Bully-Grenay, avait habité longtemps Hazebrouck, où elle tenait un cabaret sous l'enseigne du « Pinson d'Or ».

Tous les Hazebrouckois ont souvenir de la bicoque du « Pinson d'Or », située en contrebas de la rue Nationale, en face du Marché couvert et qui, par sa situation, était régulièrement inondée les jours de grande pluie.

La pioche du démolisseur a passé par là et, aujourd'hui, sur l'emplacement du cabaret malsain et délabré, s'élèvent de jolies constructions agrémentées d'un minuscule square verdoyant.

C'est à la suite de l'expropriation de leur immeuble, que les époux Spilmaker et leur famille sont allés habiter Bully-Grenay pour y tenir un cabaret portant également l'enseigne : « Au Pinson d'Or ».

Et voilà comment, par un certain côté, notre région se trouve mêlée à l'affaire Syveton.

Dernière Heure

LA GUERRE Russo-Japonaise

LES MINES A PORT-ARTHUR

Tokio, 10 janvier. — Les navires affectés à la relève des mines à Port-Arthur, dans un périmètre de 40 kilomètres, rapportent avoir détruit ou fait sauter 395 mines.

L'EMPRUNT RUSSE

Pétersbourg, 10 janvier. — Le nouvel emprunt de guerre est maintenant souscrit. Il a été couvert en grande partie par Moscou.

D'autre part, on télégraphie de Bruxelles :

On apprend de source absolument sûre que le pourcentage accordé aux souscripteurs réservé à la France et à la Belgique et s'élevant à 700 millions de francs sera émis au commencement de février. Des souscriptions provisoires ont été acceptées jusqu'à aujourd'hui pour les trois quarts du montant total.

LES PRISONNIERS DE GUERRE

Tokio, 10 janvier. — Le général Nogi envoie une nouvelle liste de prisonniers, comprenant les majors généraux Nikitine, Baile et l'amiral Wiren.

Indépendamment du général Stœssel, les majors généraux Ries, Nadien et Kostinkoff, et les amiraux prince Outchkomsky, Grigorovitch, et Bashiliski, et le mécanicien-chef Rindebach ont donné leur parole de ne plus prendre part à la guerre.

Le navire « Tosa-Maru » a amené aujourd'hui vingt-huit officiers russes, et un millier d'hommes à Nagasaki.

Les officiers ont été débarqués et les hommes transbordés à destination de Kokoura.

L'Affaire Syveton

PROCHAINE ARRESTATION

Paris, 10 janvier. — Le bruit se confirme au Palais qu'une arrestation, relative à l'affaire Syveton, serait sur le point d'être opérée.

Il s'agirait d'une personne étroitement mêlée à l'affaire, sans appartenir toutefois à l'entourage immédiat de Syveton.

Cet après-midi, l'avocat Noilhan a de nouveau été entendu par le juge instructeur.

LES EXPERTS

Les experts se réuniront demain au parquet du procureur général. L'expert Fouchet qui n'a pas pris nettement position dans les conclusions sera invité à s'expliquer et à donner les raisons qui militent en faveur de cette attitude.

LA QUESTION MINISTERIELLE

Paris, 10 janvier. — A la fin de la journée, on a fait courir le bruit, dans les couloirs de la Chambre, que M. Combes aurait déclaré à quelques députés qu'il considérait l'élection de M. Doumer comme un échec pour le cabinet et que dans ces conditions, il était résolu à abandonner le pouvoir.

Nous croyons savoir que le président du Conseil a, au contraire, exprimé très nettement le désir de s'expliquer, dès vendredi, sur la politique générale du cabinet au cours de la discussion de l'interpellation Lhopiteau et de demander à la majorité républicaine de manifester par un vote formel, si elle entend maintenir sa confiance au cabinet,